



Ville de
Chantilly

Ville d'Art et d'Histoire

Chantilly, le 18 Novembre 2021

OBJET : Dossier de demande de subvention 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, la ville de Chantilly apporte un soutien financier mais aussi matériel aux associations, par la mise à disposition de locaux ou de services et l'accompagnement dans leurs projets.

Par leur diversité, les associations chantilliennes contribuent à créer une vraie dynamique à la vie de la cité et c'est pourquoi, la Ville souhaite les soutenir.

Le dossier de demande de subvention pour 2022 est aujourd'hui à votre disposition. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante : <http://www.ville-chantilly.fr/vie-associative-jumelage/>.

Nous vous remercions de bien vouloir le renvoyer **complet au plus tard pour le 15 Décembre 2021, par email à l'adresse : subventions-associations@ville-chantilly.fr**.

Veillez à bien respecter ce délai afin de faciliter l'analyse de votre dossier et la préparation budgétaire de 2022. Nous avons conscience du délai imparti et nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre réactivité.

Nous profitons aussi de ce courrier pour vous rappeler que le service communication de la ville peut vous aider à informer les chantiliens sur vos résultats et vos actions dans le bulletin municipal ou sur les panneaux lumineux de la ville.

Nous vous remercions vivement pour votre motivation et votre dynamisme.

Veillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Caroline GODARD
Adjointe au Maire chargée des affaires culturelles
et des associations



Delphine SAVARY
Conseillère municipale
déléguée à la Vie associative

